

RISQUES EXPLOSIFS INCENDIE

Evacuation (guide file – serre file)

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier,
Encadrement technique, Personnel d'exécution

Durée

Pas de durée spécifiée

Recyclage des compétences

Non

Environnement de travail

Milieu exposé aux risques d'explosion et incendie

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

Secours, Sécurité, Prévention, Guide, Serre, File, Evacuation, Issue, Alarme, Locaux

Formation

Détails du public visé : Toute personne de l'entreprise volontaire et désignée à intégrer les équipes d'évacuation.

Objectifs de la formation : Connaître les missions, les techniques et les consignes de l'évacuation (chargé de sécurité, chargé d'évacuation, guides files et serres files).

Contenu :

- Théorie :
 - les causes de l'évacuation ;
 - l'organisation de sécurité de l'établissement ;
 - alarme, alerte ;
 - point de regroupement, zone de mise en sécurité (refuge) ;
 - point de rassemblement ;
 - les fumées ;
 - les moyens matériels de prévention et d'intervention ;
 - rôles et missions des personnels d'évacuation.
- Pratique :
 - lecture des consignes et plans en place ;
 - visite des cheminements d'évacuation ;
 - repérage des moyens matériels mis à disposition dans l'établissement ;
 - repérage du point de rassemblement.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Attestation d'assiduité.

Textes de référence

- [Article R.4227-39 du Code du travail](#)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)? /**
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Non.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/evacuation-guide-file-serre-file/>